

PROCÈS-VERBAL

DE LA

CAISSE ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT JACQUES.

Trente-Sixième Assemblée Annuelle. tenue à l'Evêché de Montréal le 3 Septembre 1874.

MEMBRES PRESENTS :

Monseigneur l'Evêque de Gratianopolis, Président : Messieurs George Thibault, Trésorier ; I. Gravel, Secrétaire ; Bourgeault, Girouard, Proulx, Loranger, D. Laporte, Woods, A. Provost, F. Kavanagh, Fab. Perreault, Th. Thibodeau, Poulin, G. Laporte, F. X. Chagnon, A. Therrien, L. Piette, Rioux, Beauchamp, Corbeil, Chicoine, Dubé, Jos. Perreault, Rochette, F. C. Dufresne, M. Caisse, N. Piché, J. Lanorgan, Z. Délinelle, P. Leblanc.

1o. Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal du dernier Bureau, lequel est approuvé.

2o. Le Trésorier publie les noms des retardataires dans le paiement de leurs contributions annuelles.

3o. Les comptes sont entendus et alloués comme suit :

Montant en caisse au dernier Bureau.....	\$1975 63
Recette depuis.....	1933 14
Total.....	\$3908 77
Dépenses de l'année	1042 72

Balance en caisse..... \$2866 05

dont \$410 54 en billets promissoires payables à demande.

4o. On admet comme membres de la Société sur leurs demandes régulières, Messieurs Timothée Kavanagh, Alphonse Villeneuve, Louis Thyfault, Marcel Martineau, Damase Dupont, George Whittaker, Léon Napoléon Campeau, F. X. Arthur Derome, Simon Pierre Lanorgan, Jos. Cordier, Ambroise Lorion, Jérémie Gagnon, François Louis Tancrede Adam.

5o. On accorde pour l'année une pension de \$160 à chacun des Messieurs suivants, qui seuls ont fait application régulière et à temps, savoir :—MM. P. Poulin, O. Renaud, Thomas Bérard, Frs. Caisse, Ant. Proulx, M. Piette, Ls. Jos. Lauzon, J. Camille Caisse et Mgr. J. J. Vinet.

6o. Il est déclaré par le vote unanime de l'assemblée que M. le Trésorier ne doit pas retarder plus longtemps à mettre à exécution l'instruction qui lui a été donnée par le dernier Bureau (1873) concernant les retardataires. (Voir le 7o. du procès verbal du dit Bureau de 1873) ; mais agir sans délai.

Puis la séance est levée à 2 heures P. M. après la prière de règle.

Fait et passé les jour et an que dessus et au lieu que dit est.

† E. C. EV. DE GRATIANOPOLIS, Président.

I. GRAVEL, PTRE. Secrétaire.

